

L'écho des locataires

Les Laurentines à Saint-Laurent de la Salanque



Les nouvelles résidences à Peyrestortes et Saint-Laurent-de-la-Salanque

Chaque année se sont en moyenne 300 logements neufs qui sont mis en location. L'office public de l'habitat Perpignan Méditerranée développe son offre de logements dans les communes pour répondre à leurs attentes pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. L'OPH est présent sur 20 des 36 communes du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

Des programmes sont en cours ou lancés sur de nouvelles communes comme Rivesaltes, Torreilles, Ponteilla, et hors territoire de l'agglomération sur Pia.

Ainsi l'OPH proposera des logements sur 24 communes.

Les Laurentines

Un nouveau programme également sera livré en février sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Cette résidence porte le nom « Les Laurentines ». Elle regroupe 36 logements. Il s'agit d'une belle résidence sur deux étages avec un environnement arboré. Les logements en rez-de-chaussée disposent de jardins privatifs. Une résidence qui complète l'offre de logements sociaux que possède l'OPH sur cette commune.



Les Ormes à Peyrestortes.

Les Ormes

Le programme « Les Ormes » à Peyrestortes est le premier réalisé sur cette commune. Un ensemble de 4 bâtiments regroupant 125 logements, sur deux ou trois étages, situé à la sortie du village près de la nouvelle école (route de Baixas).

Le premier bâtiment a été livré en fin d'année 2020 et les trois autres le seront dans les premiers mois de l'année 2021. Une loge de gardien a été aménagée afin d'assurer l'entretien et la gestion de la résidence au plus près des locataires.



Les Laurentines.

Païement du loyer de décembre 2020

Vous avez été informé qu'il n'est plus possible de payer le loyer au guichet du trésor public. Vous devez désormais payer directement auprès des services de l'**OPH Perpignan Méditerranée** ou aux guichets de la poste.

Un certain nombre de virements ont continué d'être adressés au Trésor Public qui les a rejetés début janvier.

Si vous êtes dans ce cas, ces loyers vont apparaître en **impayé** sur votre prochaine quittance. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il suffit que vous vous rapprochiez de votre conseillère pour corriger ce problème.

→ **N'oubliez pas d'indiquer, pour tout paiement, votre numéro de dossier.**



Optez pour le prélèvement automatique !

Les paiements en liquide occasionnent des frais pour le locataire, nous vous conseillons donc le paiement par **prélèvement automatique** ou **virement bancaire**.

Pour mettre en place ce type de paiement, demandez le **formulaire pour le prélèvement SEPA** à l'un de nos bureaux de proximité.

C'est simple, facile, et n'occasionne aucun frais supplémentaire.

Vos contacts à l'OPH

- **Champs de mars :**
Vanessa Dufour - 04 68 08 24 27.
- **Pont rouge :**
Aurélié Perez - 04 68 52 61 26.
- **Torcatis-Clodion :**
Alexandrine Fonquernie - 04 68 67 63 13.
- **Vernet-Salanque :**
Marjory Mas - 04 68 67 63 16.
- **Saint-Mathieu :**
Marjory Mas ou Alexandrine Fonquernie
04 68 67 63 13 ou 04 68 67 63 16.



Localisez nos logements et commerces disponibles

Plus de 7 600 logements sont gérés par l'OPH.

Sur le nouveau site **www.oph-perpignan.com** vous pourrez localiser les différentes résidences.

Cela vous permettra d'être informé des logements vacants à la location ainsi que des logements à la vente.

Des informations vous feront connaître également la liste des programmes en accession à la propriété (PSLA) ou encore les fonds de commerces à la location, disponibles.

Signaler un problème

Pour répondre plus rapidement à vos attentes et demandes, l'**OPH Perpignan Méditerranée** a mis en place une application gratuite :

OPH PM, j'alerte

Elle vous permettra de signaler facilement tout problème ou anomalie liés à votre logement ou aux parties communes de la résidence, et d'avoir une réponse en retour.

Les informations transmises par cette application seront traitées rapidement et vous serez informé de la date d'intervention.



Nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de proximité

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur du fait de la pandémie, avec une présence limitée à deux personnes, les bureaux d'accueil seront ouverts selon le planning suivant :

- Lundi : 9 h 00 - 12 h 00**
- Mardi : 14 h 00 - 16 h 30**
- Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00**
- Jeudi : 14 h 00 - 16 h 30**
- Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00**

